

République Française
Département de l'Ain
Arrondissement de
Belley
Canton de Lagnieu



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 8 MARS 2024
N°2024-06

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Excusés avec pouvoir : 1
Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 mars, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy, Cindy Rochereau et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Eric Elie, Romain Grillot.

Absent excusé : Denis Renault (a donné procuration à Madame Monique Nowaczyk).

Secrétaire de séance : Madame Josiane Charmont

Date de convocation :
29/02/2024
Objet : délégation de
pouvoir au Maire :
droits de préemption

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, la délibération municipale du 2 octobre 2022 lui déléguant pour la durée de son mandat certaines délégations prévues par l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales.

Cette délibération est incomplète concernant l'exercice des droits de préemption.

Par conséquent, et, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier au Maire la délégation suivante :

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L.211-2 à L.211-2-3 ou au premier alinéa L.213-3 de ce même code.

Pour copie conforme
Le Maire
Lionel KLINGLER